

Règlement du Trail des Combrailles



Article 1 : PARTICIPATION

- LA VIOUZE (trail de 10 km) (Catégorie d'âge minimum de participation : 1999 - 2000),
- LE BARRAGE (trail de 15 km) (Catégorie d'âge minimum de participation : 1999 - 2000)
- LE GEANT D'ACIER (trail de 27 km) (Catégorie d'âge minimum de participation : JU 1997 - 1998)

sont ouverts à toute personne majeure (autorisation parentale pour les mineurs) entraînée et médicalement apte à la pratique de la course à pied.

Article 2 : LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en compte par internet après acquittement des droits d'engagement par carte bancaire et par courrier, (fiche individuelle d'inscription disponible sur notre site Internet / rubrique / Condition d'inscription) Après acquittement des droits d'engagement (par chèque à l'ordre de : comité des fêtes de Comps) et fourniture du certificat médical ou de la copie de la licence.

Pas d'inscription si dossier incomplet.

Pas d'inscription par téléphone.

ATTENTION PAS DE LICENCE OU DE CERTIFICAT MÉDICAL PAS DE DÉPART !!!!!

- Les licenciés à la FFA, à la FFCO (course d'orientation), à la FFPM (pentathlon moderne), à la FFTri (triathlon), à l'UFOLEP (section athlétisme), à l'UNSS (section athlétisme), à l'UGSEL (section athlétisme), Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running et Pass' Running devront fournir une photocopie de leur licence sportive en cours de validité (la date doit être visible et lisible).

- Un certificat médical avec la mention obligatoire de moins de 1 an à la date de la course avec mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition". (Seul ce type de certificat sera accepté!!!)

Ces documents doivent être joints à la fiche individuelle d'inscription et envoyés par la poste jusqu'au lundi 10 octobre 2016 inclus à l'adresse suivante :

*Comité des fêtes de Comps
Chez Mr Pierre MATHIEU
COMPS
63770 LES ANCIZES COMPS*

La DATE LIMITE d'inscription par courrier est fixée au dimanche 16 octobre 2016 inclus.

Quelques inscriptions, dans la limite des places restantes disponibles, seront possibles sur place :

- > le samedi 22 octobre de 14h à 18h
- > le jour de l'épreuve de 7h à 9h pour LE BARRAGE (moyennant une majoration de tarif de 5€)
- > le jour de l'épreuve de 7h à 8H30 pour Le GEANT D' ACIER (moyennant une majoration de tarif de 5€)
- > le jour de l'épreuve de 7h à 9h pour LA VIOUZE (moyennant une majoration de tarif de 5€)

Le nombre total de coureurs est limité à **1700**.

- 500 pour LA VIOUZE
- 500 pour LE BARRAGE
- 500 pour LE GEANT D'ACIER

TARIFS :

Les frais d'engagement sont :

- LA VIOUZE : Trail de 10 km : 11€ (majoration de 5€ si inscription le jour même)
- LE BARRAGE : Trail de 15 km : 15€ (majoration de 5€ si inscription le jour même)
- LE GEANT D'ACIER : Trail de 27 km : 19€ (majoration de 5€ si inscription le jour même)

Article 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se déroulera à la salle des fêtes de Comps

- le samedi 22 octobre (veille du Trail des Combrailles) de 15h à 19h
- le jour du Trail des Combrailles à partir de 7h

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard sera attaché avec 4 épingles à nourrice et porté sur la poitrine; il devra être visible durant tout le trail et surtout à l'arrivée.

Article 4 : ANNULATION

Toute demande d'annulation sera étudiée si elle est accompagnée d'un certificat médical.

Article 5 : ABANDON

Tout coureur a l'obligation de signaler son abandon le plus tôt possible tout en suivant la procédure mise en place par l'organisateur.

Le numéro a appelé est le 06.30.89.88.47

Article 6 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cet article.

Article 7 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasubles et de panneaux de signalisation seront présents à la traversée de toutes les routes et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents.

En cas de problème, le numéro a appelé est le 06.30.89.88.47

Article 8 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MMA (ref : A118072699).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du Trail.

Article 9 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Article 10 : L'ESPRIT TRAIL

- respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...)
- respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Article 11 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Tout participant, s'engage à être équipé d'une tenue sportive adéquate à la pratique du Trail.

Néanmoins il est conseillé de partir avec une gourde pleine ou un sac à eau et avec quelques barres ou gels énergétiques.

Article 12 : PARCOURS ET HORAIRES

- LA VIOUZE, Trail de 10 km : Dimanche 23 octobre 2016, départ 9h45 place de Comps
- LE BARRAGE, Trail de 15 km : Dimanche 23 octobre 2016, départ 9h30 place de Comps
- LE GEANT D'ACIER, Trail de 26 km : Dimanche 23 octobre 2016, départ à 9h00 place de Comps

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

Article 13 : CLASSEMENTS ET LOTS

Un maillot sera remis à chaque finisher.

Lots aux 3 premières féminines et 3 premiers hommes de chaque course.
Coupe aux premiers cadets / juniors / masters masculin et féminin.

CATÉGORIE CODE ANNÉE DE NAISSANCE

Règlementation FFA :

- Cadets 16 et 17 ans : 1999 - 2000
- Juniors 18 et 19 ans : 1997 - 1998
- Seniors 23 ans à 39 ans : 1977 à 1993
- Masters 40 ans et + 1977 et avant

Article 14 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 5 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent selon la faute.

Article 15 : CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Un contrôle anti dopage pourra être effectué dans des locaux appropriés.

**L'INSCRIPTION À L'UNE DES
COURSES DU TRAIL DES
COMBRAILLES VAUT ACCORD DE
CE RÈGLEMENT**